

# La Bibliothèque nationale de France, l'École nationale des chartes - PSL et l'Institut national d'histoire de l'art signent une convention de coopération scientifique et pédagogique

---

## Contacts presse

### BnF :

Élodie Vincent,  
cheffe du service presse,  
tournages et partenariats médias  
elodie.vincent@bnf.fr

Hélène Crenon,  
attachée de presse  
helene.crenon@bnf.fr  
06 59 66 49 02

### ENC :

Charlotte de Foras,  
directrice de la communication  
charlotte.de.foras@chartes.psl.eu

Clémence Ktorza,  
chargée de communication  
clemence.ktorza@chartes.psl.eu  
01 55 42 21 84

### INHA :

Marie-Laure Moreau  
directrice de la communication  
marie-laure.moreau@inha.fr

Anne-Gaëlle Plumejeau  
chargée de communication  
anne-gaelle.plumejeau@inha.fr  
01 47 03 79 01

---

Le 26 février 2025, Gilles Pécout, président de la Bibliothèque nationale de France (BnF), Michelle Bubenicek, directrice de l'École nationale des chartes - PSL (ENC), et Éric de Chasse, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), ont signé une convention tripartite de coopération scientifique et pédagogique visant à développer des activités de formation et de recherche communes ou complémentaires et de favoriser tout ce qui permettra la meilleure diffusion et utilisation de leurs résultats.

Cette première convention tripartite vient couronner des conventions bilatérales fructueuses sur le plan scientifique et pédagogique, et ouvre des nouvelles perspectives de collaboration : conclue pour une durée de cinq ans, elle s'appuie sur les liens historiques, la complémentarité des missions scientifiques et la proximité géographique de ces trois institutions au sein du quartier Richelieu. Elle renforce et étend leur collaboration concernant la recherche scientifique et la formation des jeunes chercheurs, dans le même souci de valoriser le patrimoine culturel national et international.

Cette convention se traduira par de nombreuses actions spécifiques :

**Formation et coopération pédagogique** : cette convention favorisera des actions concertées d'information et d'échange d'expertises entre les personnels des trois institutions conduisant une activité scientifique. Elle permettra un accueil au sein de la BnF et de l'INHA des élèves archivistes paléographes et des étudiants de l'ENC par le biais de stages et de visites, dans le cadre de parcours professionnels et de formation à la recherche par la recherche.

**Recherche** : la convention tripartite fournira le cadre pour initier des programmes de recherche communs, ou pour poursuivre les réflexions initiées lors des projets lancés à l'occasion de collaborations précédentes, ainsi du projet « Richelieu : histoire du quartier » ; elle favorisera aussi l'organisation de journées d'études et séminaires, comme les rencontres annuelles « Ateliers du Campus Richelieu ».

**Valorisation** : le partage d'information et la valorisation des activités scientifiques conduites conjointement par les trois institutions dans le cadre de la convention

sera aussi au cœur des activités à venir en favorisant l'organisation d'expositions, colloques, actions de médiation numérique, etc. ; tout comme les publications permettant de valoriser les activités scientifiques conduites sous quelque forme que ce soit : édition d'ouvrages, papier et numériques, mise en ligne de base de données et de ressources éditorialisées.

**Concertation en matière de politique documentaire** : la nouvelle convention permettra de poursuivre les acquisitions de documents sur tous supports, les ressources électroniques, les acquisitions patrimoniales, afin d'assurer une couverture complète et complémentaire des disciplines d'intérêt pour les trois institutions, en faveur des personnels scientifiques tout comme d'un plus large public.

**Partage de ressources et d'outils** : les trois institutions s'accordent aussi pour favoriser la mise à disposition de leurs collections et plus largement de leurs ressources documentaires respectives (catalogues, bases de données, etc.), en particulier aux personnels conduisant une activité scientifique ; elles pourront mener des actions coordonnées autour de la conservation, de la numérisation partagée ou concertée, en favorisant tout particulièrement l'interopérabilité de leurs bibliothèques, bases de données et outils numériques. La convention permettra ainsi de poursuivre les réflexions communes sur la production de bases de données liées à des programmes de recherche communs, comme il a pu être fait précédemment avec la plateforme AGORHA de l'INHA, dans le domaine de l'intelligence artificielle (Gallica Images, Datacatalogue) ou encore avec la mise en place de la plateforme de visualisation de données liée au projet sur le Quartier Richelieu.

---

### Trois institutions, trois missions complémentaires

**La Bibliothèque nationale de France** a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir, dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, ainsi que d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections, à travers ses salles de lecture et sa politique de diffusion et de valorisation. À ce titre, elle conduit des programmes de recherche en relation avec ce patrimoine et coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation, français ou étrangers.

[bnf.fr](http://bnf.fr)

**L'Institut national d'histoire de l'art (INHA)** fédère, promeut et diffuse la recherche en histoire de l'art et du patrimoine. Il a pour mission le développement de l'activité scientifique et de la coopération internationale dans ce domaine. Il déploie des programmes de recherche, des actions de formation et de diffusion des connaissances, au service de tous les historiens de l'art et du grand public. Avec sa bibliothèque, l'INHA met à disposition un fonds de ressources et de documentation unique au monde dans ce domaine.

[inha.fr](http://inha.fr)

**L'École nationale des chartes - PSL** remplit des missions de formation diplômante et continue dans le domaine de l'histoire et de la philologie, conduit des projets de recherche, en particulier à travers l'activité de son équipe d'accueil, le Centre Jean-Mabillon, et met à disposition de la communauté scientifique les ressources de sa bibliothèque. Rattaché à l'École nationale des chartes - PSL, le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), à la tête d'un réseau composé de plus de 3 000 sociétés savantes, fédère des scientifiques membres de prestigieuses institutions, des érudits locaux et des jeunes chercheurs.

[chartes.psl.eu](http://chartes.psl.eu)